



Services d'Approvisionnement – Ottawa
200 rue Kent,
Ottawa, Ontario K1A 0E6

Le 13 Octobre 2023

Objet : **Demande d'offre à commandes 30004115** - Offre à commandes régionale pour la Gestion de Divers Sites Contaminés au Québec

ADDENDA N° 3

À la suite de la demande d'offre à commandes susmentionnée, nous transmettons le présent **Addenda n°3** pour répondre aux questions reçues jusqu'à date et pour changer la date de fin de la sollicitation.

1. Questions et Réponses

Q1

Pour le volet 2, le critère obligatoire O4 indique ceci:

« L'Offrant doit avoir réalisé au moins trois (3) projets antérieurs récents (i.e. entrepris au cours des cinq (5) dernières années), au Canada, portant sur des études d'évaluation des risques en lien avec la section 2.3 de l'énoncé de travail. Les projets présentés doivent globalement inclure au minimum :

- Une évaluation toxicologique et écotoxicologie selon l'approche fédérale;
- Un plan de gestion des risques. »

Selon notre compréhension, ce critère implique qu'une firme dont la plus récente étude incluant un plan de gestion du risque aurait été terminée en 2018 ne pourrait se qualifier (projet de plus de 5 ans), même si cette firme a réalisé de nombreux projets complexes, selon l'approche fédérale, et qui répondent à l'ensemble des besoins énoncés à l'annexe A.

Serait-il possible d'assouplir ce critère, par exemple :

- i. Les projets présentés **doivent** globalement inclure au minimum :
 - Une évaluation toxicologique et écotoxicologie selon l'approche fédérale
 - Un plan de gestion des risques OU des recommandations d'assainissement élaborées à partir des résultats de risques
- ii. En allongeant la période des projets recevables d'au moins 1 année

R1

Les projets ayant été complétés, au Canada, le 1er janvier 2018 ou après seront considérés admissibles, dans leur ensemble, pour le critère O4. Les projets présentés doivent globalement inclure au minimum un projet d'évaluation toxicologique et écotoxicologie selon l'approche fédérale ainsi que deux projets en lien avec les services suivants (il peut s'agir de deux fois le même service) :

- Énoncé du problème selon l'approche fédérale ;
- Évaluation des risques toxicologiques et écotoxicologiques selon les approches provinciale et/ou fédérale;



- Plan de gestion des risques pour des sites terrestres et/ou aquatiques;
- Élaboration de critères de réhabilitation spécifique au site;
- Développement de valeur toxicologique de référence;
- Développement de concentrations seuil de contaminants selon des conditions, des récepteurs et des voies d'exposition spécifiques.
- Investigation des risques telle que décrit à la section 3.14 de l'OAC.

Q2

Concernant le Volet 2, pour le critère coté 5 CC5 (à la page 19 du document d'appels d'offre), la grille d'évaluation indique la possibilité d'obtenir un maximum de 5 points/fiche pour un maximum de 25 points alors que pour ce volet, seulement trois (3) fiches projet sont présentées (donc un maximum de 15 points). Pouvez-vous SVP réviser le pointage?

R2

Le pointage total maximal pour le critère CC5 du volet 2 est de 25 points. Pour chacune des trois fiches présentées : maximum de 1,5 points pour chaque critère énuméré jusqu'à un maximum de 7,5 points/fiche. Si une quatrième fiche est présentée, celle-ci peut ajouter un pointage additionnel maximal de 2,5 points selon la rencontre des critères énumérés (0,5 point pour chaque critère énuméré). Voir la Grille d'Évaluation pour le critère CC5 tel que modifié ci-dessous :

À la PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 - CRITÈRES D'ÉVALUATION – CC5 :

Remplacer le texte de la Grille d'Évaluation par ce qui suit :

Pour chacune des trois fiches présentées : maximum de 1.5 point pour chaque critère énuméré jusqu'à un maximum de 7.5 points/fiche. Pour une quatrième fiche présentée : maximum de 0.5 point pour chaque critère énuméré jusqu'à un maximum de 2.5 points pour cette quatrième fiche.

Q3

Est-ce que vous pourriez m'indiquer s'il est possible quelles sont les firmes ayant précédemment sélectionnées pour l'offre à commandes régionales pour la gestion de divers sites contaminés au Québec de Pêches et Océans?

R3

Les trois firmes retenues dans l'offre à commande régionale toujours en vigueur pour la gestion des sites contaminés de Pêches et Océans sont les suivantes :

- EnviroServices Inc.
- WSP Canada Inc.
- Englobe Corp.

Q4

Sachant que des projets d'autres provinces que le Québec peuvent être présentés pour le volet 2, comment le MPO fera pour s'assurer que les personnes présentées par les différents soumissionnaires possèdent effectivement le niveau de français requis à la section 5.2.3.2 ?

R4

C'est la responsabilité du fournisseur de s'assurer que les ressources qu'il met à disposition ont le niveau de français requis. Ceci n'est pas évalué au niveau de l'appel d'offres, il s'agit plutôt d'une obligation contractuelle lors



de la commande subséquente. Si une ressource fournie n'a pas actuellement le niveau de français certifié par le fournisseur, il lui sera demandé de la remplacer par une autre ressource qui l'a. Aucun frais additionnel ne sera à la charge du ministère afin de palier à une déficience en français du personnel de la firme (ex : pour la traduction de rapport).

Q5

À la section 5.1.1, Dispositions relatives à l'intégrité, il est écrit :
Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les Offrants doivent présenter avec leur offre, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement

Pourriez-vous clarifier les instructions de transmission de ce formulaire ? Doit-il être transmis à la fois dans la proposition des soumissionnaires et à la fois transmis selon les instructions du formulaire intégrité?

R5

Vous avez 2 options pour remplir ce formulaire. Vous pouvez remplir les informations sur site web directement et "Imprimer" le résultat qui sera un document pdf des champs complétés. Alternativement, vous pouvez télécharger le document PDF vide et remplir les champs manuellement. Pour l'une ou l'autre option, vous pouvez joindre le fichier PDF complété à votre document Section III : Attestations et l'inclure dans votre offre.

Q6

À la réponse 9 de l'addenda 2 du présent AO, il est mentionné :

Si vous soumissionnez pour les deux volets, vous pouvez remplir une seule fois les tableaux de l'annexe B (sections II), l'annexe E et les attestations (section III). [...]

Il est indiqué qu'on peut remplir une seule fois les tableaux de l'annexe B dans le cas où l'on soumet pour les deux volets. Par contre, l'annexe B se trouve dans la PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Pouvez-vous nous confirmer qu'il faut bien remplir l'annexe B pour l'offre et non pas une fois le contrat octroyé ? Elle contient les mêmes informations que la PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4 – Proposition Financière qui doit être complétée pour chacun des volets.

De plus, pour l'annexe E « Entente de non-divulgaration » doit-elle aussi être fournie avec l'offre plutôt que lors de l'octroi d'un contrat ? Si elle doit être fournie avec l'offre, est-ce que cette Annexe E doit être signée par toutes les ressources obligatoires ou seulement par le signataire autorisé ?

R6

En effet, il n'est pas nécessaire de remplir l'Annexe "B" puisque les informations vont se trouver dans les tableaux de la PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4. L'annexe « B » sera remplie lors de l'attribution en fonction des tarifs de chaque offrant à qui une OC a été attribuée.

Pour l'Annexe « E », il n'est pas nécessaire de fournir une copie signée avec l'Offre. Cette annexe sera utilisée à l'étape de la commande subséquente lorsque nécessaire.

Q7

À la page 9 de 103 du document d'AO, il est demandé de joindre des certifications :



- 1) Inclure toutes les certifications environnementales pertinentes pour votre organisation (p. ex., ISO 14001, Leadership in Energy and Environmental Design (LEED), Carbon Disclosure Project, etc.)
- 2) Inclure toutes les certifications environnementales ou déclarations environnementales de produit (DEP) propres à votre produit ou service (p. ex., Forest Stewardship Council [FSC], ENERGYSTAR, etc.)

Nous comprenons que même si nous ne soumettons pas « papier » nous devons les joindre.
Pouvez-vous nous indiquer dans quelle section devons-nous les transmettre (Section I : Offre technique) ou (Section III : Attestations)?

R7

Les transmettre à la section III : Attestations

Q8

Pour les analyses des contaminants organiques dans les végétaux, pouvez-vous préciser si elles visent à obtenir des résultats en poids frais ou en poids sec afin de savoir si une étape de lyophilisation doit être considérée dans le coût des analyses ?

R8

Dans le cadre de cette demande d'offres à commandes, il n'est pas demandé de fournir des prix pour des analyses de contaminants organiques dans les végétaux, seulement des analyses pour les métaux inorganiques. Les résultats sont généralement fournis en poids sec. Dans le cas des évaluations de risques, il est souvent nécessaire de convertir les résultats en poids frais, soit en utilisant le taux d'humidité des végétaux issus de mesures au laboratoire, soit en fournissant des valeurs prises de la littérature. Les besoins en analyses seront discutés lors des commandes subséquentes.

Q9

À la page 14 du fichier .pdf, dans les critères obligatoires pour le volet 1, il est indiqué que « L'Offrant doit avoir réalisé au moins cinq (5) projets antérieurs récents (i.e. entrepris au cours des cinq (5) dernières années) ... ». Est-ce qu'un projet qui a été commencé il y a plus que 5 ans mais qui est terminé au courant des 5 dernières années est admissible entièrement ou seulement pour ce qui concerne les tâches accomplies au courant des 5 dernières années?

R9

Les projets ayant été complétés, au Québec, le 1er janvier 2018 ou après seront considérés admissibles dans leur entièreté, pour le critère O2.

Q10

À la page 16 du pdf, dans la sections qui décrit les critères techniques cotées pour le volet 1, il est indiqué que « La firme doit démontrer qu'elle possède au sein de son entreprise les ressources dotées de la formation académique, de l'expérience et des compétences professionnelles en lien avec l'ensemble des services requis pour la réalisation des types de projets décrits... ». Est-ce pour faire cette démonstration il est nécessaire de présenter les CVs pour chacune des ressources demandées ou il serait suffisant de présenter pour chaque poste un tableau qui résume les informations demandées (notamment la catégorie, le niveau d'expérience, l'Expertise professionnelle pertinente aux services requis, l'expérience à l'Approche fédérale)?

R10



Un tableau ou de courts textes présentant chaque membre de l'équipe proposée, et incluant les informations requises, peut être suffisant. Les CV seront requis au moment des commandes subséquentes.

Q11

Dans le cadre de l'appel d'offres 30004115, j'aimerais savoir si les ressources clés pour le Volet 2 doivent être des ressources internes ou si des sous-traitants sont permis.

R11

Pour le volet 2, au critère CC4, les offrants peuvent sous-traiter des ressources extérieures à l'entreprise, mais le directeur de projet et le chargé de projet doivent être des employés de l'offrant et non des sous-traitants. La gestion du projet doit provenir d'une seule firme.

2. Date de fin de Sollicitation

A Supprimer

La Sollicitation prend fin le: Le 27 Octobre, 2023 à 14:00 HAE (Heure de l'Est)

A Ajouter

La Sollicitation prend fin le: Le 17 Novembre, 2023 à 14:00 HAE (Heure de l'Est)

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes

Cordialement,

Mazen Obeid

Senior Contracting Officer | Agent principal des marchés
Procurement Services | Services d'approvisionnement
Fisheries and Oceans Canada | Pêches et océans Canada
Government of Canada | Gouvernement du Canada
Mazen.Obeid@dfo-mpo.gc.ca | 613 299-2564